



**UNC**  
**GROUPEMENT**  
**DEPARTEMENTAL DES**  
**ALPES MARITIMES**  
Reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920



NICE, le 5 février 2021

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2021**

**MODIFICATION DES STATUTS DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES**

**Ordre du jour :**

Modifications des statuts de l' Union Nationale des Combattants des Alpes Maritimes

**Présents - Excusés :**

Monsieur André AUTIERO, Président Départemental ;  
Monsieur Michel GAGNAIRE , Président Départemental Adjoint – Excusé ;  
Monsieur Jean Louis ROSSO, Président Départemental Adjoint, délégué à l'Action Sociale - Excusé ;  
Monsieur Jean Claude DUPONT, Vice-Président Départemental, délégué à la Communication, Presse, Site Internet ;  
Monsieur Denis CHALUMEAU, Secrétaire Général ;  
Monsieur Michel RAYMONDIE, Trésorier Départemental ;

*En vertu des récentes mesures, destinées à endiguer la pandémie COVID 19, ne nous permettent pas de tenir une Assemblée Générale Extraordinaire en présence de public, néanmoins, l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020, portant prorogation et modification de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19, nous autorisent à voter par correspondance.*

Le quorum étant atteint, le Bureau Départemental peut délibérer et la parole est donnée à notre Président André AUTIERO.

Monsieur André AUTIERO, Président, remercie la présence de l'Assemblée et rappelle les gestes barrières, masques, pour le bon déroulement de cette réunion en vertu des conditions de la pandémie COVID-19 et des conditions strictes à respecter.

Monsieur André AUTIERO déclare ouverte l'Assemblée Générale Extraordinaire à 14h30.

L'assemblée procède au dépouillement des votes. Seules les votes des adhérents à jour de leurs cotisations peuvent prendre part au vote, à savoir :

1967 votants au 31 décembre 2020 à jour de leurs cotisations ;

Antibes	103 votants
Cagnes sur Mer	53 votants
Beausoleil / Cap d'Ail	200 votants
Bar sur Loup	29 votants
Beaulieu sur Mer	52 votants
Beuil	14 votants
Cannes	100 votants
Saint Laurent du Var	33 votants
Théoule sur Mer	43 votants
Vence	95 votants
L'Authion Blausac	20 votants
Le Rouret	34 votants
le Cannet	65 votants
La Colle sur Loup	34 votants
Colomars	20 votants
Contes	10 votants
Falicon	28 votants
Gattières	28 votants
Mandelieu	125 votants
Nice	215 votants
Peymeinade	60 votants
Roquebillière	32 votants
Saint Cézaire / Siagne	32 votants

Soit 1425 suffrages exprimés ;

Le quorum étant atteint, les statuts modifiés de l'Union Nationale des Combattants des Alpes Maritimes sont placés au vote :

Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	1425

Les nouveaux statuts de la Fédération Départementale de l'Union Nationale des Combattants sont approuvés à l'unanimité.

Ces nouveaux statuts seront signés par Monsieur André AUTIERO, Président Départemental et Monsieur Jean Claude DUPONT, Vice-Président.

Le Bureau Départemental charge Monsieur Jean Claude DUPONT, Vice-Président, des formalités administratives, de l'envoi des nouveaux statuts en Préfecture des Alpes Maritimes.

Après approbation des nouveaux statuts par l'Assemblée Générale, Monsieur André AUTIERO tient à remercier Monsieur Jean Claude DUPONT pour le travail effectué pour la rédaction de ces statuts en partenariat avec l' UNC Nationale et le Bureau Départemental.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président annonce la clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 15h30.

Le Président Départemental,  
André AUTIERO

Le Secrétaire Général,  
Denis CHALUMEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Denis Chalumeau', written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop on the left and several vertical strokes on the right.